

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **troisième jour d'octobre 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-10-284

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 6 septembre, 19 septembre et 26 septembre 2005.

ADOPTÉE

Ministre des Affaires municipales – Transfert taxe sur essence – le maire explique le contenu des documents reçus relativement au remboursement de la taxe sur l'essence - classés

05-10-285

Ratification des chèques, des salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 7 septembre 2005	
- nos 5CH001297 à 5CH001300	11 215.34 \$
- En date du 8 septembre 2005	
- nos 5CH001301 à 5CH001312	4 246.55 \$
- En date du 6 septembre 2005	
- no 5CH001294	annulé
- En date du 13 septembre 2005	
- no 5CH001313	146.57 \$

- En date du 19 septembre 2005
 - nos 5CH001314 à 5CH001317 3 474.30 \$
- En date du 20 septembre 2005
 - nos 5CH001318 à 5CH001320 8 549.56 \$
- En date du 22 septembre 2005
 - nos 5CH001321 à 5CH001324 365.45 \$
- En date du 27 septembre 2005
 - nos 5CH001325 & 5CH001326 325 570.37 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 27 septembre 2005
 - nos 5CH200023 32 401.19 \$

- dépôts salaires des périodes 200536 à 200539
- temps supplémentaire des périodes 200536 à 200539

ADOPTÉE

04-10-286

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 3 octobre 2005
 - nos 5CH001327 à 5CH001462 394 072.20 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 3 octobre 2005
 - nos 5CH200024 à 5CH200026 7 210.31 \$

ADOPTÉE

05-10-287

Contrat de soutien aux logiciels et progiciels 2006

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et des progiciels 2006 soit du 01-01-2006 au 31-12-2006 avec la compagnie Bell Solution d'Affaires pour un montant de 20 529.64 \$ taxes en sus.

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à l'octroi du contrat de soutien des logiciels et progiciels.

ADOPTÉE

05-10-288

Rémunération du personnel électoral

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de fixer les rémunérations du personnel électoral pour le scrutin du 6 novembre prochain et pour les scrutins à venir, de même que lorsque le système de vote électronique VOTEX sera utilisé, selon la

liste déposée par le directeur général et greffier et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

05-10-289

Rémunération préventionniste

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer à 20 \$ l'heure la rémunération du préventionniste Christian Chartier pour la formation particulière donnée aux pompiers durant le mois de septembre dernier (15 heures) ainsi que pour la préparation et le déroulement de la semaine de prévention des incendies en octobre 2005.

ADOPTÉE

05-10-290

Contrat souffleur à neige pour déblaiement des rues

ATTENDU l'offre de services transmises par la compagnie Damien Boissonneault pour la fourniture d'une souffleuse à neige lors du ramassage des neiges usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse à neige à M. Damien Boissonneault au montant de 150 \$/ heure pour un minimum garantie de 125 heures sur base horaire;

QUE l'offre de services comprend la fourniture d'un opérateur et d'un signaleur.

ADOPTÉE

05-10-291

Droits de passage pour Moto-Club Bois-Francis inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur la circulation routière du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'association de Moto-Club Bois-Francis inc. à circuler dans les chemins municipaux soit en circulant sur une distance de 2,4 kilomètre dans le 8^{ème} rang Ouest et en traversant à deux endroits soit dans le 10^{ème} rang Ouest et la rue Boulet situés dans la Ville de Princeville.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à installer les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des usagers lors de leur passage sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-10-292

Droits de passage pour Club Auto-Neige des Bois-Francis

CONSIDÉRANT la Loi sur la circulation routière du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'association du Club Auto-neige des Bois-Francis inc. à circuler dans les chemins municipaux de la Ville de Princeville soit en empruntant le 3^{ème} rang Ouest sur une distance de 3 kilomètres et en traversant le 11^{ème} rang, le 7^{ème} rang Est et le 6^{ème} rang Est.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à installer les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des usagers lors de leur passage sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-10-293

Soumission de candidature pour le Prix d'innovation technologique en infrastructures

CONSIDÉRANT la Ville de Princeville a innové en utilisant une nouvelle méthode de traitement de surface de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT le prix d'innovation technologique en infrastructures du MAMR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville s'inscrive au Prix d'innovation technologique en infrastructures du Ministère des Affaires municipales et des régions;

QUE M. Michel Carignan, inspecteur en environnement et en voirie rurale soit autorisé à présenter le projet.

ADOPTÉE

05-10-294

Présentation d'une demande d'aide financière – Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de présenter le projet d'«augmentation de la capacité du système de captage d'eau potable» au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

D'attester que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal;

Que la Ville de Princeville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser le directeur général et greffier, Mario Juare, à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

05-10-295

Information sur une majoration de tarifs - Roulibus

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Rouli-Bus désire augmenter son tarif de base pour les usagers;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante du prix de l'essence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie l'organisme Rouli-Bus inc. et la Ville de Victoriaville, mandataire des municipalités, afin de fixer le nouveau tarif des usagers du transport adapté à 1.75 \$ par déplacement à compter du 1^{er} septembre 2005.

ADOPTÉE

05-10-296

Surveillance routière hivernale – saison 2005-2006

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2005-2006 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 1 500 \$, par mois taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2005 et se terminant le 31 mars 2006.

ADOPTÉE

05-10-297

Demande de Dérogation mineure – Carrosserie R.S. inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par l'entreprise Carrosserie R.S. inc.;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'a présenté d'opposition à la présente demande;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par l'entreprise Carrosserie R.S. inc. pour permettre au propriétaire d'agrandir sur la façade du bâtiment avec une marge avant de 5 mètres au lieu de 7,5 mètres sur 4 mètres de façade le long du Boulevard Baril Ouest.

ADOPTÉE

05-10-298

Demande à la CPTAQ – Normand Roy

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par M. Normand Roy;

ATTENDU QUE la présente demande respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Normand Roy, afin d'utiliser à un autre fin qu'agricole une superficie de 19,2 acres pour la construction d'une piste d'enduro cross (piste de moto-cross d'endurance).

QU'en vertu de l'article 58.2 de la loi, nous vous informons qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, d'espace approprié et que celle-ci est conforme à la réglementation municipale pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

05-10-299

Demande à la CPTAQ – André Poulin

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par M. André Poulin;

ATTENDU QUE la présente demande respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur André Poulin, afin d'utiliser à un autre fin qu'agricole une superficie de 1000 mètres carrés pour la construction d'une résidence unifamiliale attachée à l'exploitation agricole actuelle.

QU'en vertu de l'article 58.2 de la loi, nous vous informons que pour construire une résidence rattachée à une entreprise agricole, cela doit nécessairement se situer en zone agricole et ce même s'il y aurait des espaces disponibles dans la zone non agricole.

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

05-10-300

Légion Canadienne

ATTENDU la demande présentée par la Légion Royale Canadienne de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carre, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à l'organisme de la Légion Royale Canadienne afin de souligner d'une façon particulière le Jour du souvenir.

ADOPTÉE

05-10-301

Maison Fontaine de vie inc.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de réserver deux billets au montant de 130 \$ pour assister au brunch bénéfique de la Maison Fontaine de vie.

ADOPTÉE

05-10-302

Parc linéaire des Bois-Francis

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer le projet de réfection du sentier cyclable que le Parc linéaire des Bois-Francis déposera dans le cadre d'une demande de subvention au programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale FIRM, considérant l'importance qu'a le Parc linéaire des Bois-Francis dans l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens par l'intégration du sport et de l'activité physique dans leur vie quotidienne et aussi, dans le développement touristique et économique de notre municipalité et de la région.

ADOPTÉE

05-10-303

Fondation Hôtel Dieu d'Arthabaska

ATTENDU l'invitation adressée par l'organisation de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour assister à un brunch musical qui aura lieu Dimanche, le 20 novembre 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de réserver deux billets au montant de 80 \$ pour assister au brunch musical de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

05-10-304

Location du Pro-Shop

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la location d'un espace (Boutique de sports) situé au Centre Sportif Paul de la Sablonnière à Monsieur Roger Champagne au coût annuel de 500 \$ (taxes incluses) à compter du 1^{er} septembre 2005.

ADOPTÉE

05-10-305

Subvention d'heures de glace

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la subvention d'heures de glace pour la saison 2005-2006 se répartisse comme suit :

- Association du hockey mineur de Princeville :
 - 415 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville
- Club de patinage artistique les Chrysalides :
 - 200 heures réparties en blocs d'heures selon un horaire fourni par la Ville

ADOPTÉE

Divers

Chaque membre du conseil exprime à tour de rôle leurs remerciements aux citoyens présents et sollicitent pour la plupart, un nouveau mandat comme membre du conseil.

Des commentaires des citoyens sont exprimés relativement à l'évaluateur qui a confectionné le rôle d'évaluation de la Ville de Princeville.

Des félicitations sont adressées au maire Gilles Fortier pour son excellente collaboration apportée dans le cadre des négociations de la réouverture d'Olymel de Princeville.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-10-306

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière